

COMPTE RENDU

SEANCE DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Président de séance : Fabrice PICARD

Secrétaire de séance : Marie-Anne MEUNIER

Étaient présents : Fabrice PICARD, Richard IELSCH, Marie-France DUBREZ, Jean-Marie PAULIN, Aurélien CHATELAIN, Marie-Laure GAZZOLI, Frédéric LOCATELLI, Anthony MARLIN, Michel MENESTRIER, Marie-Anne MEUNIER

Étaient excusés : Benjamin DIAB

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FÉVRIER 2021

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu du Conseil municipal du 25 février 2021 est approuvé.

2. FINANCES :

Approbation des comptes de gestion 2020

M. le Maire présente les comptes de gestion 2020 établis par Mme la Trésorière de Levier, les résultats sont les suivants :

- Budget Communal :	+ 244 478.57 €
Investissement :	- 81 598.44 €
Fonctionnement :	+ 326 077.01 €
- Budget Bois :	+ 58 017.33 €
Investissement :	- 6 499.00 €
Fonctionnement :	+ 64 516.33 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix, les comptes de gestion et donne quitus à Mme la Trésorière de sa gestion comptable 2020.

Approbation des comptes administratifs 2020

Après avoir constaté la concordance entre les écritures des comptes de gestion et des comptes administratifs et une fois M. le Maire sorti, M. Richard IELSCH, 1er Adjoint, soumet les comptes administratifs 2020 au vote :

- Budget Communal :	+ 244 478.57 €
Investissement :	- 81 598.44 €
Fonctionnement :	+ 326 077.01 €
- Budget Bois :	+ 58 017.33 €
Investissement :	- 6 499.00 €
Fonctionnement :	+ 64 516.33 €

Des restes à réaliser ont été inscrits sur le compte 1323 en recette d'investissement pour la somme de 94 488 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix, les comptes administratifs.

Résultat d'affectation

Les résultats d'affectation des différents budgets sont répartis comme suit :

- **Budget Communal :**
 - Investissement : - 81 598.44 €
 - RAR en investissement : + 94 488.00 €
 - Fonctionnement : + 326 077.01 €
- **Budget Bois :**
 - Investissement : - 6 499.00 €
 - Compte 1068 : + 6 499.00 €
 - Fonctionnement : + 58 017.33 €

Taxes directes locales

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes communales en 2021. Le taux du Foncier non bâti reste à **17.91 %**.

Concernant le Foncier bâti, le taux communal reste à 10.87 % mais le Département a décidé de transférer aux communes sa part de Taxe Foncière soit 18.08 % qui viennent s'ajouter au taux communal. La nouvelle taxe sur le Foncier bâti sera donc de **28.95 %**.

Budgets Primitifs 2021

M. le Maire expose au conseil municipal les prévisions budgétaires 2021 établies en concertation avec Mme la Trésorière de Levier.

Les résultats sont les suivants :

- **Budget communal :**
 - Dépenses de fonctionnement : 590 678.44 €
 - Recettes de fonctionnement : 664 046.01 €
 - Dépenses d'investissement : 438 598.44 €
 - Recettes d'investissement : 438 598.44 €
- **Budget bois :**
 - Dépenses de fonctionnement : 196 600.00 €
 - Recettes de fonctionnement : 210 017.33 €
 - Dépenses d'investissement : 51 499.00 €
 - Recettes d'investissement : 51 499.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix, les budgets primitifs

3. URBANISME :

Une proposition d'achat de terrain communal a été demandé à la commune par Mme FERAY et M. LÉONET résidant au 1-3 rue des Barres. Après examen, le Conseil municipal décide de ne pas vendre cette parcelle de terrain.

M. et Mme GAILLARD au 5 rue la Favière demandent s'ils peuvent exploiter les coteaux en bout de leur parcelle jusqu'au terrain agricole. Le Conseil municipal accepte leur demande à condition de garder cette surface en engazonnement.

Retour des dossiers acceptés :

- GAEC de l'Étolle
- Xavier MOREILLON
- Pierrick BRUCHON
- Fabrice PICARD
- Laura COURTET

QUESTIONS DIVERSES

- **Fête des Mères** : en raison de la crise sanitaire, le repas de la fête des mères n'aura encore pas lieu cette année. Le Conseil municipal décide d'offrir des fleurs et un bon d'achat dans certains commerces de Frasne et de Levier d'une valeur de 35€ à chaque maman.
- **Cérémonie du 8 mai** : la cérémonie se déroulera au Monument aux Morts et aura lieu à 11h en comité restreint. Une délégation du Conseil et d'Anciens Combattants se rendront sur place pour le dépôt de la gerbe. En raison des normes de distanciation, l'apéritif traditionnel n'aura pas lieu.

Levée de la séance à 22h.

RAPPEL – Charte de bon citoyen :



Nous vous demandons de :

- **Ne pas stationner sur les trottoirs** pour laisser le passage libre et ne pas gêner les piétons
 - De procéder à **l'élagage de vos haies** qui gêne la circulation sur les trottoirs
- Chaque résident (propriétaire ou locataire) engage sa responsabilité en cas d'accident !